

PAR COURRIEL

Québec, le 23 mai 2025

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 8 mai 2025, la députée de D'Arcy-McGee inscrivait au feuilleton deux questions demandant des précisions sur les actions mises en œuvre pour désengorger les ressources d'hébergement d'urgence pour les personnes en situation d'itinérance, et sur les moyens déployés pour favoriser un passage plus rapide vers des logements permanents et abordables, afin d'éviter que les refuges ne deviennent des solutions à long terme.

D'abord, sur les actions mises en œuvre pour désengorger les ressources d'hébergement d'urgence, devant l'augmentation des besoins en itinérance, le gouvernement du Québec a annoncé un financement de 7 M\$ supplémentaires dans le cadre du budget 2023-2024, auquel se sont ajoutés 15,5 M\$ de plus pour l'exercice 2023-2024, pour un total de 22,5 M\$. Le cadre financier de 2024-2025 permettait la poursuite des projets financés, un total de 22 M\$.

Ce financement vise, entre autres, à soutenir les mesures d'urgence existantes et à favoriser la création de nouveaux projets au Québec. Ce financement s'inscrit en cohérence avec les mesures 6.1, 6.2 et 10.1 du Plan d'action interministériel en itinérance 2021-2026 (PAII) qui reconnaissent l'importance d'offrir des hébergements d'urgence et de transition, ainsi que d'autres mesures d'urgence et de protection, adaptées aux besoins divers des personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir. Ce soutien au milieu communautaire permet de bonifier le continuum d'hébergement et de logement au Québec destiné aux personnes en situation d'itinérance, avec la collaboration du réseau de la santé et des services sociaux.

... 2

Ce financement permet de :

- rehausser l’offre d’hébergement pour répondre à la hausse du phénomène de l’itinérance;
- assurer des mesures complémentaires de protection et de réponses aux besoins de base pour les personnes en situation d’itinérance;
- adapter l’offre d’hébergement aux besoins des personnes en situation d’itinérance;
- consolider l’offre d’hébergement existante, dans des cas jugés exceptionnels.

De plus, le 12 décembre 2024, les gouvernements du Canada et du Québec ont conclu l’Entente Canada-Québec concernant l’itinérance hors refuge et les campements 2024-2026. Cette initiative a permis un financement ponctuel octroyé au gouvernement du Québec de 24 778 908 \$ en 2024-2025 et de 24 778 908 \$ en 2025-2026.

Durant l’hiver 2025, les établissements territoriaux de Santé Québec ont élaboré des plans de réponse communautaire aux campements (PRCC) avec la collaboration des partenaires œuvrant en itinérance, incluant notamment les municipalités. Les PRCC ont été rendus publics sur les pages web des établissements. L’objectif de cet exercice était d’assurer une planification coordonnée, une communication claire et l’adhésion de la communauté aux mesures mises en place.

Le 21 mars 2025, les gouvernements annonçaient par voie de communiqué la sélection de 205 projets qui se déploient sur le territoire québécois dans l’objectif de s’attaquer aux besoins urgents des campements et de l’itinérance hors refuge en apportant une réponse rapide et ciblée.

Parmi les projets retenus, on trouve :

- le rehaussement et le développement de l’hébergement d’urgence et des haltes-chalear pour offrir un abri et des services de qualité dans des conditions sécuritaires;
- le renforcement des équipes mobiles et de leurs capacités en intervention psychosociale, permettant une intervention rapide et ciblée auprès des personnes en situation d’itinérance;
- le soutien à des services offerts dans des centres de jour et des banques alimentaires;
- le soutien au post-hébergement pour les jeunes à risque imminent d’itinérance afin de leur fournir un accompagnement spécialisé et des ressources pour prévenir les situations de précarité.

... 3

Les investissements découlant de l’Entente Canada-Québec concernant l’itinérance hors refuge et les campements contribueront à augmenter de manière significative

l'accessibilité aux services, à favoriser une meilleure prise en charge des personnes vulnérables, ainsi qu'à diminuer l'itinérance, en favorisant l'accès à un hébergement et/ou un logement adéquat et à l'accompagnement requis pour s'y maintenir notamment dans les zones urbaines qui présentent un fort taux de personnes en situation d'itinérance.

Par ailleurs, sur le deuxième volet de la question de la députée, le PAII prévoit des mesures structurantes pour assurer aux personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir un logement abordable, sécuritaire et salubre avec accompagnement.

En ce sens, ce sont 1 600 suppléments au loyer qui seront attribués à des personnes et ménages en situation d'itinérance ou à risque de le devenir, pour une période de cinq ans, dans le cadre du Plan d'action.

L'annonce de ces suppléments au loyer constitue un pas significatif pour la mise en place de solutions durables. Le gouvernement du Québec demeurera à l'affût des besoins des personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir. Des unités supplémentaires pourraient s'ajouter pour y répondre.

De plus, le ministère de la Santé et des Services sociaux assurera le financement nécessaire pour offrir un accompagnement adapté et ainsi favoriser la stabilité résidentielle en logement.

Quant à la Société d'habitation du Québec, elle réservera aux jeunes les plus vulnérables qui quittent les hébergements liés à la protection de la jeunesse, des unités de supplément au loyer pour une période de cinq ans. Ces jeunes bénéficieront également de modalités d'accompagnement.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,

A handwritten signature in blue ink, reading "Lionel Carmant".

Lionel Carmant

N/Réf. : 25-MS-01893